

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN****Procès-verbal de la réunion exceptionnelle de Conseil du 14 novembre 2024**

Le jeudi 14 novembre 2024 à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 21 octobre et 8 novembre 2024 effectuées en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

**Présent(s)** : 68 - Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTEILIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK.

**Procuration(s)** : 16 - Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Madame Martine DEMEYERE à Monsieur Yves TERLAT, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Christian PEDOWSKI à Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Madame Estelle SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Sébastien MESSANT.

**Absent(s) excusé(s)** : 7 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Maurice VISEUX.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 2 octobre 2024 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 juillet 2020.

**Liste des délibérations du conseil**

N°	DESIGNATION
1	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Aix-Noulette : installation de conseillers communautaires Décision prise à l'unanimité des votants.
2	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Aix-Noulette : élection d'un membre au Bureau Décision prise à l'unanimité des votants.
3	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Aix-Noulette : Modification de la désignation des conseillers communautaires au sein des commissions Décision prise à l'unanimité des votants.
4	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Dotation de Solidarité Intercommunale - provision pour créance douteuse - Budget général Décision prise à l'unanimité des votants.
5	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Avenant n°1 au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité Décision prise à l'unanimité des votants.
6	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Attribution de compensation 2024 définitive - Conformément à l'avenant n°1 du PFFS - Annule et remplace la délibération du 8 février 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
7	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Dotation de solidarité communautaire 2024 définitive - Annule et remplace la délibération C080224_D26 du 8 février 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
8	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Budget principal - approbation de la décision modificative n°2/2024 Décision prise à l'unanimité des votants.

**Procès-verbal in-extenso**

M. ROBERT : Mes chers collègues, je vous invite à rejoindre vos places. Bonjour à toutes et à tous. Nous sommes réunis à un moment particulier, Conseil exceptionnel pour un contexte un peu exceptionnel depuis quelques temps. En préambule, peut-être quelques éléments à vous apporter parce que c'est aussi ce qui justifie notre réunion de ce soir.

Il y a là, pour les habitants du bassin minier et pour leurs représentants, des épreuves particulièrement difficiles au milieu des autres épreuves quotidiennes. On dirait qu'un mauvais génie caché s'applique à obscurcir les données les plus claires et à embrouiller les plus simples situations, voire à freiner cet élan collectif comme sur notre territoire...

Vous me permettez une référence de 1943 au Général de Gaulle qui, depuis Alger, avait également clamé que « C'est dans de tels moments qu'il est surtout nécessaire de concentrer notre vue, de tendre notre volonté, de penser haut et de parler net ! ». C'est dans cet état d'esprit, collectif et déterminé, que j'ai souhaité tenir cette séance extraordinaire de notre Conseil Communautaire.

Le 20 février 2024, il n'y a pas si longtemps, le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, décidait donc de mener son Conseil Communautaire vers un « casse du siècle », c'est comme ça qu'on l'avait qualifié car il supprime brutalement et unilatéralement surtout le versement d'une Dotation de Solidarité Intercommunautaire historique de plus de 9 millions annuellement, dont le principe et l'étendue venaient pourtant d'être réaffirmés, moins de deux ans avant, fin 2022. Il s'agissait d'une coopération naturelle et productive, ne pas se concurrencer pour être plus fort ensemble. Ce revirement, aussi violent qu'incompréhensible, n'est pas sans conséquence pour notre territoire et nos populations. Mais face à cette irresponsabilité, c'est ensemble et déterminés que nous mènerons le combat qui s'impose, d'où notre réunion de ce soir.

Je vais vous le rappeler aussi, vous le savez pour beaucoup d'entre vous, mais les faits historiques parce qu'on est en train de vivre une situation et de la partager mais elle est surtout due à des éléments d'histoire, qui nous ont rassemblés, mais qui ont aussi rassemblés quelques communes au-delà de notre Communauté d'Agglomération.

Ça a pris naissance en 1967, loin du fait intercommunal, c'étaient vingt communes à l'époque, dont 7 qui sont aujourd'hui dans notre Communauté d'Agglomération, qui osent investir pour le renouveau économique d'un territoire alors en pleine crise. Ils y sont encouragés par l'Etat. La sortie de l'industrie minière est particulièrement difficile. Cette prise de risque est courageuse et clairvoyante.

Au fil des années, le syndicat intercommunal de la zone industrielle d'Artois-Flandres, que vous connaissez sous le nom de SIZIAF, est devenu un syndicat mixte lors de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en 2000.

L'adhésion des communes de Douvrin et Billy-Berclau à la Communauté d'Agglomération d'Artois Comm. à l'époque, créée en 2002 et l'instauration de la taxe professionnelle unique avaient rendu obsolète le dispositif de redistribution fiscale introduit dans les statuts du SIZIAF qu'il convient alors de faire évoluer.

Artois Comm., à laquelle s'est ensuite substituée la CABBALR, a, de ce fait, procédé alors au versement annuel de 47 % de la Contribution Economique Territoriale au Syndicat mixte. Artois Comm. a également procédé au versement d'une attribution de compensation pour 13 communes de la CABBALR et procédé au versement de l'attribution d'une Dotation de Solidarité Intercommunautaire à la CALL pour 9,2 millions d'euros.

Le reversement de fiscalité, sous forme de DSI, de la CABBALR vers la CALL a donc été mis en place afin de maintenir la répartition historique des richesses fiscales générées par le Parc industriel Artois-Flandres. En effet, la richesse fiscale est bien répartie sur les 20 communes qui avaient créé le Parc au début des années 1970, loin des logiques intercommunales d'aujourd'hui apparues bien plus tard !

Pour autant, chacun des Présidents d'intercommunalité successifs, avaient bien perçu cette histoire, cette légitimité et, en responsabilité, adaptaient progressivement cette mécanique de reversement pour tenir compte des évolutions législatives intervenues.

Et les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes, qu'en pensent-ils ? Parce qu'on en parle aussi dans les procédures qui sont actuellement en cours. N'en déplaise au Président GACQUERRE, qui met souvent cet argument en avant, les magistrats soulignaient en 2022 dans leur rapport définitif que si le bon fonctionnement de l'outil SIZIAF et son articulation avec les compétences en développement économique des agglomérations méritait d'être réinterrogé, ce dont on avait également convenu, cela ne devrait pas conduire à altérer la coopération avec la CALL.

Donc, pour être clair, aucune remise en cause du reversement de fiscalité n'a jamais été envisagée par les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes.

Le Parc des industries génère des recettes fiscales. Nous parlons de 9 millions qui nous sont dus mais génère bien plus, avec 26 millions d'euros de recettes fiscales au total par an. A cette manne, il convient de rajouter la fiscalité issue de la taxe additionnelle sur le foncier pour la CABBALR et la taxe foncière bâtie pour les communes d'implantation, et donc qui sont également elles sur le territoire de la CABBALR. Je vous laisse imaginer la manne financière compte tenu des hectares d'activité économique concernés. L'arrivée de la Gigafactory ACC aura des répercussions également très importantes en termes de retour de fiscalité.

Ainsi, la CABBALR verra de nouveau ses recettes fiscales s'accroître grâce à l'action des deux communautés d'agglomération, deux territoires, qui ont su, à l'initiative de la Région également, fin 2019, une nouvelle fois s'associer et prendre la décision de subventionner à hauteur de 11 millions pour la CABBALR et de 9 millions pour la CALL le projet ACC et ce n'est pas négligeable de le rappeler.

Un solde évidemment dynamique et très largement excédentaire au reversement plafonné opéré vers la CALL. Mais là, j'allais dire, il ne suffit pas de demander un remerciement au niveau de la CABBALR.

Et puis allez, on va aller un peu plus loin parce qu'on refait l'histoire mais on ne la refait pas à notre sauce, on la refait dans les faits, tout est vérifiable à ce niveau-là. Je ne peux m'empêcher de vous rappeler le bel esprit de la convention signée, pour mémoire, le 29 décembre 2022. C'est la convention qui est dénoncée en février 2024. Nos 2 agglomérations décident de s'unir autour d'un projet industriel majeur pour leurs territoires respectifs. Elles n'entrent pas en concurrence et décident d'accroître leur collaboration. En lien avec ce soutien financier, la CABBALR et la CALL ont souhaité mettre en place un nouveau mécanisme de DSI reposant sur la dynamique du produit de fiscalité professionnelle locale généré sur le périmètre du projet, et ça c'est le point 4 du préambule de ladite convention. Là encore, des faits, rien que les faits. Elles actent le principe d'une dotation versée au titre d'un reversement de fiscalité et lié à un retour sur investissement, c'est l'article 2, et fixent l'enveloppe de référence de la DSI de 9 132 000 €. Tout ça est vérifiable, vous vous en doutez bien.

On ne tire pas uniquement profit du courage de ses voisins, alors même qu'ils sont venus vous épauler à construire votre propre édifice. Et pourtant c'est ce que nos voisins ont fait !

Lors de différentes rencontres sur le devenir du Syndicat Mixte, donc du SIZIAF, en écho aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, mon collègue de la CABBALR m'affirmait que si la disparition du SIZIAF permettrait incontestablement une meilleure coordination des politiques économiques qu'il mène ainsi que des économies d'échelle, d'ordre structurel, parce que c'est la CABBALR qui contribue au fonctionnement du SIZIAF également, elle ne saurait au final constituer un frein aux reversements de fiscalité mis en œuvre entre nos établissements intercommunaux.

Jusque-là, on était conforme, rien à dire. Les discussions étaient bien réelles et conformes à nos engagements. Et pourtant, l'optimisation de la dépense publique est de mise partout sur nos territoires et aucune démarche d'optimisation ne doit être écartée ! Mais il y a un esprit, un peu malin peut-être, qui s'est déclaré, une magie noire qui s'est mise en œuvre et on peut s'interroger sur sa nature parce qu'aujourd'hui on donne un sens plutôt pernicieux à un rapport demeurant pourtant très précis dans ses conclusions.

La post vérité est à la mode. On sait qu'on réécrit des moments de l'histoire et ça intéresse certains de pouvoir l'interpréter. Mais nous serions entrés dans une période où l'opinion personnelle, l'idéologie, l'émotion, la croyance l'emportent sur la réalité des faits. Ici, nous nous y opposons. Faut-il oser encore remettre l'histoire en cause tel que ça a été fait et tel que ça a été voté dans la collectivité voisine ? On peut se poser la question de ce qui nous réunis aujourd'hui : leur fin justifie-t-elle les moyens ?

On peut légitimement, comme beaucoup l'ont déjà signifié, avoir une colère collective, lorsque nous voyons cette volonté manifeste de mettre à terre plusieurs de nos communes au seul motif d'un supposé enrichissement sans cause pour l'agglomération. Alors que ce même Président GACQUERRE clamait haut et fort, ce qui est assez remarquable, lors de son Conseil Communautaire en date du 6 décembre 2022 – vous vous souvenez, je vous ai rappelé que la convention était signée le 29 décembre, donc 3 semaines avant : « l'idée est qu'il n'y ait pas de perdant ou de gagnant et que finalement, le partage du produit soit bien l'image parfaite de l'évolution de ce qui se passe sur la zone d'activité ». On a repris, vous vous en doutez bien, les propos qui ont été prononcés au moment de ce Conseil.

Et donc, la décision qui arrive est tout bonnement irresponsable et un coup d'arrêt majeur aux logiques de coopération, à nombre d'investissements et de projets tellement nécessaires pour les communes, l'agglomération et surtout, principalement, les habitants.

Car oui, les impacts financiers et humains sont colossaux. De la fermeture pure et simple de services à la population à l'instar de crèches, de garderies au sujet du réseau de chaleur visant à faire diminuer la pression énergétique pour les populations et les habitants, en passant par l'absence de garantie sur le versement des aides aux CCAS, sur autant de sujets que les communes, les maires, leurs élus m'ont fait remonter, m'ont témoigné, avec force et indignation, lors de l'annonce de la décision de la CABBALR.

Je l'annonçais tout à l'heure et je le citais, comme le Général de Gaulle y invitait dans la période particulièrement douloureuse, il importe de concentrer notre vue et tendre notre volonté dans le seul intérêt de nos habitants confrontés à des crises de tout ordre. C'est l'objet de cette réunion.

C'est ensemble, déterminés que nous allons poursuivre notre chemin pour celles et ceux qui nous ont précédés et qui nous ont montré la voie du courage, de l'abnégation et de l'entêtement aussi.

Oui, nous le poursuivons en responsabilité dans un esprit de solidarité, n'en déplaise ! C'est un dû pour nos habitants !

Ce qui nous anime également, pour l'agglomération de Lens-Liévin, nos communes, c'est cet esprit de solidarité, ce désir de coopérer, de transformer qui est l'essence même de notre pacte fiscal que l'on a voté, que l'on a délibéré, que l'on a partagé. Et surtout ce pacte financier avait une notion de solidarité et ça prend tout son sens encore ce soir car, oui, nous irons de l'avant et ferons de la CALL un territoire en mouvement.

Les défis sont grands et je le sais, les difficultés nombreuses et on nous en rajoute. Pourtant, je peux vous le dire, que cette crise causée par l'aveuglement d'un seul homme, nous la dépasserons. Parce que nous jouons collectif, cette crise nous la surmonterons également parce que c'est une réalité, une force du collectif qui a toujours fait que l'on a réussi à défier les tracés de l'histoire.

Et les délibérations que nous allons examiner ce soir en seront un des meilleurs symboles également !

C'est ainsi que nous nous réunissons pour cette séance de Conseil exceptionnel et qui est dédié aux conséquences de la décision de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane de mettre fin au versement de la dotation de solidarité intercommunale dont les impacts, et vous le verrez, et vous le voyez déjà, sont dévastateurs, notamment pour nos communes.

Donc on va pouvoir rentrer dans cette séance de Conseil Communautaire par des délibérations peut-être un peu plus classiques avant d'arriver au cœur du sujet. On a quand même des éléments formels à pouvoir évoquer. Bien sûr, c'est le seul sujet à l'ordre du jour mais nous avons dans un premier temps à nous positionner sur le compte-rendu de notre dernière séance. Je dois vous demander s'il y a des réserves ou des remarques particulières. Non ? Il est considéré comme adopté.

En dehors des éléments liés à l'examen des délibérations avec un impact financier, la délibération n°1 porte sur l'installation à la fois de Nesrédine RAMDANI comme conseiller communautaire pour la ville d'Aix-Noulette, qui vient d'avoir ses élections municipales réalisées, donc Nesrédine RAMDANI et Christine ROSZAK sont installés. On constate qu'ils intègrent et qu'ils sont membres du Conseil Communautaire. La délibération n°2, compte-tenu des modalités de désignation au sein de cette instance, est désigné Monsieur Nesrédine RAMDANI comme membre du Bureau Communautaire pour la commune d'Aix-Noulette. On a aussi des désignations dans les commissions et donc je laisse la parole à Laurent DUPORGE pour la délibération n°3.

M. DUPORGE : Effectivement, il s'agit de désigner les nouveaux représentants au sein de ces commissions. Vous avez les noms qui ont été désignés et qui sont présents sur cette délibération. Madame Christine ROSZAK au sein de la Commission Attractivité du Territoire et Monsieur Nesrédine RAMDANI pour la Commission Développement Durable.

M. ROBERT : Il n'y a pas d'opposition ? C'est adopté. Ils sont installés formellement même si c'est aussi la répercussion des élections municipales d'Aix-Noulette. On rentre dans le cœur du sujet et donc on a plusieurs délibérations. Ces délibérations ayant un impact financier, c'est le Vice-Président aux finances, Jean-Marie ALEXANDRE, qui les rapporte.

M. ALEXANDRE : Merci Monsieur le Président. Ce sont les conséquences de l'action de Monsieur le Maire de Béthune, Président de la CABBALR qui impactent notre budget après évidemment concertation avec les communes concernées et en rappelant que l'esprit de solidarité qui nous anime n'a pas manqué. Il est proposé de constituer une provision réglementaire, au titre de l'exercice 2024, de 7 823 289 €, parce que c'est une mise en œuvre à partir de la décision de la CABBALR qui est intervenue le 20 février 2024, et de prendre la décision modificative au budget primitif 2024 du budget principal de la CALL.

M. ROBERT : Le sujet étant unique, ce que je vous propose, même s'il y aura les votes, on pourra différencier les votes mais au moins peut-être de présenter la totalité du dispositif. Comme ça, ça permet aussi d'avoir une cohérence de débat sur le sujet.

M. ALEXANDRE : La totalité du dispositif aboutit à ceci ; nous sommes donc en contentieux devant les tribunaux. La première action était une action de référé qui n'a eu de référé que le nom puisque le principe du référé c'est qu'on pose une question et que le juge des référés répond dans un délai court. Là, le délai a été, disons, modérément court puisqu'il a pris 4 mois. Si ça c'est un référé, disons que ça laisse augurer de longues tractations et de longues décisions pour le reste. Ce qui veut dire qu'à ce référé succède désormais une action qui va aller vers le juge du fond. Je ne doute pas d'ailleurs que nous ayons, à terme, satisfaction mais quand on voit les moyens qui sont accordés à la justice et le temps qu'elle met, malheureusement, pour rendre la justice, il nous faut prendre un certain nombre de précautions et ces précautions sont de nature à préserver notre fonctionnement et nos investissements. Ce qui veut dire que, à due concurrence, nous devons au fil des années prévoir que la dotation de solidarité communautaire soit modifiée. Dans la discussion longue, jamais houleuse, toujours bienveillante qui a eu lieu entre les uns et les autres, nous avons été amenés à minorer à 6 millions pour 2024 la dotation de solidarité communautaire et à 5 millions en 2025 et 4 millions en 2026 en se disant que peut-être que la justice tranchera avant cela. Mais dans tous les cas de figure, il nous faut prévoir le pire, c'est-à-dire la lenteur de l'exécution et de la décision en pensant également aux procédures d'appel qui peuvent intervenir. Donc on est parti pour une bataille qui sera longue, sauf évidemment modification des rapports au moment des élections de 2026 qui interviendront au niveau municipal et donc au niveau communautaire. Ce qui veut dire aussi que nous nous sommes fixés cette échéance. Nous n'allons pas au-delà de 2026 puisque tout peut être modifié et peut-être qu'un Président plus raisonnable, plus coopératif et plus conscient de ses responsabilités sera en mesure de faire en sorte que l'ex bassin minier, que nous représentons, et ses 220 communes minières en prenant la partie nord également, soit uni pour faire en sorte d'en assurer le renouveau. L'action 1 est donc celle-là. L'action 3 c'est le maintien d'une règle de reversement de droit commun dans le cadre de ce qu'on appelle le FPIC aux 7 communes du SIZIAF et puis laisser inchangée l'intégralité des objectifs 2 et 3 du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité que nous avons adopté le 17 novembre 2021. J'ajoute d'ailleurs que la CABBALR n'a toujours pas mis en place un tel pacte qui est pourtant indispensable. On y reviendra tout à l'heure dans les commentaires. Ce qui veut dire que la délibération 6 annule et remplace la délibération du 8 février 2024 sur cette fameuse dotation pour que notre budget soit sincère. La somme qu'il nous faut désormais mobiliser pour ce pacte n'est plus de 32 821 910,75 € mais de 33 327 839,20 €. Tout ceci pour arriver à aider les 7 communes qui sont impactées par la décision unilatérale du Président de la CABBALR à passer ce cap si difficile. La délibération 7 annule et remplace la délibération du 8 février 2024 toujours sur la dotation de solidarité à titre définitif, répartition par commune, le tableau est joint au document qui est en votre possession. Par conséquent, voilà l'ensemble des délibérations qui sont concernées, la dernière étant du ressort de mon collègue Philippe LA GRANGE.

M. ROBERT : Philippe.

M. LA GRANGE : Concernant la délibération n°8, ainsi la DM n°2 enregistre comme principaux mouvements budgétaires ayant un impact financier majeur la passation d'une dotation aux provisions en dépense de fonctionnement à hauteur de 7 823 289 €, la diminution de la DSC versée aux communes à hauteur de 3 093 951 €, le prélèvement sur la part communautaire du FPIC d'une somme de 1 071 324 € en faveur des communes ex SIZIAF les plus en difficulté financière, du fait des conséquences de cette suppression de la DSC intercommunautaire et la diminution des investissements 2024, à hauteur de 6 132 973 € consacrés notamment à la mise aux normes du Centre de Valorisation Énergétique de Noyelles-sous-Lens. L'objectif final de la délibération vise à approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 du budget principal diminué de 7 055 034 €. La masse budgétaire globale se décomposant comme suit : - 922 328 € en fonctionnement et - 6 132 976 € en investissement.

M. ROBERT : Merci. Vous avez l'étendu du sujet qui vous a été présenté. Donc on ouvre le débat et j'ai la demande d'André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues. En tout cas Monsieur le Président, merci pour cette séance. Vous l'avez rappelé, vingt communes, dont 7 de l'agglomération de Lens-Liévin, ont osé investir, il y a bien longtemps, pour le renouveau économique d'un territoire en pleine crise, investir pour soutenir à l'époque la reconversion minière. 7 communes, 7 mercenaires pourrait-on dire, oui, ont osé pour une ambition partagée, loin des logiques intercommunales qui n'existaient pas à cette époque mais surtout loin de toute logique partisane ! 7 villes mercenaires : Wingles, Vendin-le-Vieil, Loos-en-Gohelle, Pont-à-Vendin, Bénifontaine, Meurchin et Hulluch.

Cependant, vous l'avez rappelé Monsieur le Président, le 20 février dernier, la stupeur, la torpeur. Il faut bien le dire, le ciel s'assombrit et la remise en cause aussi violente qu'incompréhensible d'un accord, que dis-je, bien plus qu'une remise en cause, une dissolution d'un mariage. Un mariage pourtant consenti et un mariage enregistré en communauté de biens ! Oui chers collègues, nous parlons ici de notre bien commun.

Que les choses soient dites, la décision du Conseil Communautaire de l'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, animée par son Président Olivier GACQUERRE, cette décision est lourde de conséquences pour nos communes. Une décision qui remet en cause non seulement la solidarité des territoires mais également et surtout la solvabilité financière de nos collectivités. Une décision qui impacte nos politiques publiques. Elle touche directement nos populations, dans leur quotidien.

Ce choix erratique de mettre fin au versement de la Dotation de Solidarité Intercommunautaire est avant tout un véritable pied de nez à l'histoire. Vous l'avez précisé, Monsieur le Président, le principe du partage des recettes de fiscalité entre les communes de la CABBALR et de la CALL existe depuis 1967 et se poursuit depuis la création du SIZIAF. A l'époque, cette prise de risque, audacieuse et courageuse, a porté et porte toujours ses fruits, car le Parc des Industries Artois Flandres se développe et produit beaucoup, beaucoup de richesses encore aujourd'hui et beaucoup plus demain. Mais cela suscite, malheureusement, la gourmandise, l'irresponsabilité même, nous le constatons et nous en sommes désormais victimes.

Cette décision unilatérale de divorce est un coup très dur, un mauvais coup porté à la relation entre agglomérations voisines. La coopération entre territoires nous semblant tellement incontournable. Elle porte aussi et surtout atteinte immédiatement à la stabilité financière de 7 communes véritablement spoliées. Il faut le crier haut et fort.

Cette décision unilatérale remet en cause la structure même de nos budgets. Nous perdons en moyenne 20% de nos recettes. Une composante essentielle en fonctionnement sur laquelle nos communes s'appuient depuis plus de 50 ans et qui a profondément influencé, comme vous pouvez l'imaginer, notre manière d'agir et de gérer, en responsabilité. Vous l'imaginez, les impacts financiers sont plus que considérables. Ils nous placent tout simplement face à un mur.

Merci Président et merci chers collègues, merci de votre esprit de solidarité, crucial et déterminant !

Les décisions auxquelles nous sommes confrontés sont difficiles. Faut-il maintenir les agents municipaux sous contrat, penser à la suppression de services, maintenir le fonctionnement de nos centres jeunesse, garantir le versement des aides facultatives, que ce soit les subventions au CCAS ou aux associations, assurer l'accompagnement de nos aînés, garantir le bon état de notre patrimoine, un patrimoine qu'il faut sans cesse adapter, transformer face aux enjeux de demain...

Oui, je le dis, nous le disons avec force, cette affaire nous laisse un goût amer et le sentiment d'être trahis par notre propre famille. Cette délibération a été portée par le Président GACQUERRE mais votée par des maires qui savent, des maires qui connaissent forcément les difficultés financières des collectivités et connaissaient l'ornière dans laquelle ils nous précipitaient.

Pour ma part, j'estime que le respect de la parole publique est fondamental. Plus que ça, c'est un code de l'honneur. Tenir sa parole, promettre, dire ce que nous allons faire, et honorer cet engagement est essentiel. C'est notre socle démocratique. C'est aussi et surtout la confiance entre l'élu et ses concitoyens !

Loin de cette fourberie, c'est la méthode que nous avons actée sur notre territoire. C'est aussi celle qui s'appuie sur un collectif. Travailler ensemble, ne pas se regarder les uns et les autres avec défiance, mais s'unir pour faire réussir notre territoire. Nous devons cela à nos populations. Nos populations peuvent compter sur notre engagement et notre détermination à poursuivre le travail enclenché. Beaucoup reste à faire. Nous ne lâcherons rien quelles que soient les difficultés !

Et c'est bien cet état d'esprit, basé sur les notions de responsabilité et de solidarité, que l'on retrouve dans les différentes délibérations que nous venons d'examiner.

Oui nous sommes en colère mais nous ne sommes pas fatalistes, et personne dans cette assemblée ne se résignera à se lamenter sur ce constat accablant que nous venons toutes et tous d'établir face à cette décision. Elle renforcera même notre détermination, soyez-en convaincus !

Merci de votre attention.

M. ROBERT : Merci Monsieur KUCHCINSKI. Jean LETOQUART.

M. LETOQUART : Il serait faux de penser qu'il n'y a que quelques communes seulement qui sont impactées par cette fermeture, dissolution du SIZIAF à laquelle Olivier GACQUERRE a cru bon d'adjoindre l'arrêt des reversements. La Chambre parle dans son rapport de changement de mode de gouvernance et Olivier GACQUERRE a entendu de son oreille droite « récupération des millions des autres ». Il faut quand même dire que ce ne sont pas les millions de la CALL, ce sont les millions des habitants de la CALL et que ça va impacter du coup ce qu'on fait à leur profit.

Les communes du SIZIAF ont effectivement énormément investi. Elles ont fait le pari gagnant de la redynamisation d'un territoire qui, effectivement, était meurtri par la fin de l'exploitation minière et elles se voient privées, volées même, du retour sur investissement attendu. André KUCHCINSKI vient de nous l'expliquer très clairement.

Mais la CALL est ce territoire, où malgré la désindustrialisation orchestrée par l'État, la solidarité de nos 36 communes permet des politiques volontaristes très fortes.

En termes d'emploi d'abord, et on le voit bien, nos ZAC se remplissent. Alors évidemment, il y a encore du travail mais l'attractivité économique reprend grâce aux politiques menées et ça profite directement à notre population même si effectivement dans certaines périodes comme actuellement avec un contexte particulier, on voit qu'il faut rester vigilant sur ces questions.

Mais la CALL est intervenue dans tellement d'autres domaines qui concernent chaque habitant de nos 36 communes : le transport, la culture, le sport, l'eau et l'assainissement, la politique de la ville, la santé, le logement et tant d'autres.

Alors je vais me concentrer, si vous le voulez bien deux secondes, sur les deux derniers enjeux, la santé et le logement. Quel maire peut dire ici que ces enjeux de santé et de logement ne sont pas prioritaires pour chacun de nos habitants ? Aucun. Et si on ne peut pas le dire ici, on ne peut pas plus le dire à la CABBALR. Mais quel maire ou quel élu de la CABBALR peut penser que ces enjeux peuvent être réglés chez eux, avec notre argent en l'occurrence, et que ça suffirait de les traiter, de manière isolée sans tenir compte de leur voisin que nous sommes. Que dirait Nadine LEFEBVRE, Maire de Beuvry, l'ancienne Présidente du Conseil de Surveillance du CH Beuvry, avant qu'Olivier GACQUERRE l'en chasse pour la reléguer au rôle secondaire, si le CH Lens, dans le cadre de la solidarité qui unit nos territoires ne lui avait pas sauvé la mise pour prendre en charge ses malades de cardio suite à la disparition d'un service qu'il n'a pas su préserver lorsqu'il était Président du Conseil de Surveillance ? Comment aurait-il fait, l'omniprésent, l'omnipotent Olivier GACQUERRE pour le financement de son bloc opératoire tout neuf si le GHT n'avait pas été derrière ? Quel maire du béthunois, impacté par les inondations de la Lawe, de janvier de cette année 2024 accepterait que ses travaux de mise en sécurité de sa commune et de sa population soient mis en repos, parce que la communauté de communes voisine lui a volé - il faut dire les choses comme elles sont - l'argent qui devait permettre ses travaux ?



En fait, si on se demande pourquoi, c'est La Voix du Nord qui nous a donné une explication le 10 avril 2024 sur un titre « Les 9 millions d'euros du SIZIAF donne de l'air aux finances de l'agglomération Béthune-Bruay ». Alors effectivement, en bon Macroniste, Olivier GACQUERRE promet. Il promet avec l'argent des autres surtout, des fonds de concours, des travaux dans les communes rurales, pour sauver sa présidence de la CABBALR, il achète à coup de travaux commune par commune avec notre argent, celui de nos habitants pour développer des projets chez lui. Leurs projets en plus, c'est sur le dos de nos habitants, c'est avec notre argent, celui qu'il nous a volé avec le casse du siècle.

Et bien, « bien mal acquis qui ne profite jamais », la bulle d'air qu'Olivier GACQUERRE s'est donnée avec nos 9 millions sera de courte durée. Et ceux qui l'ont suivi s'apercevront vite que sans solidarité entre nos territoires c'est l'ensemble de nos populations qui en subiront les pots cassés.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Monsieur le Président vous avez exprimé la gravité du moment. Nous savons tous que le vote du budget de la nation, qui n'est toujours pas acquis, sera de toute façon un budget qui va comprimer les finances communales, intercommunales, régionales et départementales.

Ce que fait Monsieur GACQUERRE n'est pas acceptable pour plusieurs raisons. Tout d'abord sur la méthode, Jean LETOQUART vient de rappeler, après André KUCHCINSKI, cette manière de faire qui consiste à promettre à 100 communes, puisqu'il y en a 100 qui font partie de la CABBALR, à chacune son assainissement, à chacune ses voiries, ses réseaux, une installation, un équipement. Qui peut croire cela ? Parce que les 9 millions qui ne nous sont pas versés, il n'en a pas l'usage puisque le risque existe pour nous et nous l'avons provisionné, de perdre ce procès et ce risque existe également pour lui. Il doit donc ne pas mentir aux maires et aux élus communautaires de la CABBALR et leur dire que ces 9 millions, il devra, comme nous, en provisionner une bonne partie.

Si on revient au plan historique, lorsque nous passons en 1998 de l'état de district, en trois mois de temps, à l'état de communauté d'agglomération, nous sommes seulement 19 agglomérations à être créées au 1<sup>er</sup> janvier 1999. La CABBALR n'existe pas à cette époque-là. C'est toujours le district de Bruay et Béthune. Cela viendra après, longtemps après. Lorsqu'on prend les compétences qui sont les nôtres aujourd'hui, nous prenons la compétence commerciale et donc des zones d'activités. C'est une compétence obligatoire. Nous reprenons d'ailleurs tous les syndicats qui existent, le Syndicat de Lorette pour les communes rurales et j'y reviendrai, nous reprenons les outils commerciaux du Liévin, le SAMZAL, le SMAZIL parce que c'est la loi et vient la question du SIZIAF.

A ce moment-là, comme il n'y a pas de jurisprudence à l'époque, c'est la loi Chevènement qui s'applique, les communautés d'agglomération comme les communautés urbaines, comme les communautés de communes, doivent obtenir de la Direction Générale des Collectivités Locales le feu vert pour mettre en place ces dispositifs nouveaux. Nous recevons, ici à Lens, au siège rue Marcel Sembat, Didier LALLEMENT qui est le Directeur Général des Collectivités Locales. Il sera à ce poste de 1997 à 2000 et le problème est posé du SIZIAF. Pourquoi le SIZIAF n'entre-t-il pas dans notre giron puisque c'est bien une zone d'activités commerciales ? Il ne répond pas instantanément et revient nous voir quelques mois plus tard parce que sont intervenus entre temps les chefs d'entreprises, notamment les patrons de la zone de Douvrin/Billy-Berclau, la zone du SIZIAF, lesquels ne veulent pas avoir à faire à plusieurs interlocuteurs. L'exception confirme la règle : toutes les zones économiques, artisanales, etc. sont de compétence communautaire mais celle-là sera l'exception parce qu'il faut envisager l'avenir et si la majorité des installations se font sur les communes de ce qu'est la CABBALR aujourd'hui, rien n'interdit de penser qu'à l'avenir les extensions futures se fassent sur les autres communes du SIZIAF et notamment le long de l'autoroute A25.

C'est donc l'exception. Et cette exception a été respectée par tous les présidents qui ont précédé Monsieur GACQUERRE. Il est donc, lui, le seul responsable de la situation dans laquelle il nous met aujourd'hui. C'est une très mauvaise action parce qu'elle va à l'encontre de ce que doit être l'unité de l'ex bassin minier pour sa reconversion. Et cela va à l'encontre de la mutualisation qui est nécessaire et que nous pratiquons pour économiser chaque euro que nous percevons au titre des impôts ou des taxes qui sont levés.

Les communes rurales sont particulièrement impactées. Je prends Bénifontaine en exemple parce que Bénifontaine fait partie du SIZIAF, c'est une petite commune, 350 habitants. Quand on regarde le tableau, on s'aperçoit que l'impact sur cette commune c'est quasiment 90% de sa section de fonctionnement. Ce qui veut dire que le Maire de Bénifontaine est solidaire, comme toutes les communes rurales le sont, de la position de la Communauté d'Agglomération pour aider les 6 autres communes qui font partie du SIZIAF et qui ont besoin de notre soutien. Ce soutien, elles l'ont. Et je dois le dire, au niveau des communes rurales, nous qui ne voyons pas passer les autobus. Nous qui avons des vélos qu'on nous a supprimés subitement, en nous prévenant après, généralement on doit prévenir avant, c'est certainement une nouvelle formule qui vient de sortir. Nous n'avons pas l'ANRU, nous n'avons pas l'ERBM, nous n'avons pas les opérations Cœur de Ville. Toutes ces subventions ne nous sont pas accordées. Nous n'avons pas de plan piscine, ceci est réservé à d'autres et quand nous allons dans les piscines qui ont été financées grâce, aussi, à nos impôts, nous payons l'entrée et il n'y a pas de tarif préférentiel. Ce qui veut dire que l'effort qui est consenti par les représentants de ces communes est un effort qui doit être apprécié à sa juste valeur. Ça n'était pas simple mais devant l'injustice nous devons faire bloc. C'est la raison pour laquelle nous avons réussi à faire adopter cet accord qui est donc totalement partagé par les 36 communes de l'agglomération. Je pense que Monsieur GACQUERRE a pris une lourde responsabilité dans cette affaire. Il a promis à tous, il ne pourra même pas en servir quelques-uns ou alors ceux qu'il servira seront effectivement du côté de son oreille droite.

S'il pense que ça va être la majorité du genre lors des prochaines élections en 2026, il pense mal. L'avenir n'est pas inscrit à cet endroit. L'avenir, il faut regarder où sont les terrains qui sont constructibles, qui peuvent être utilisés, qui ne font pas partie des zones où on ne peut plus toucher à rien, des zones où il n'y a plus d'artificialisation des sols. Ces sols qui sont disponibles sont du côté de la CALL. Ils ne sont pas du côté de la CABBALR ou trop loin des axes. Il s'est coupé, au niveau des transports, de notre dynamique et il pense que c'est plutôt Saint-Omer qui est l'avenir de Béthune. Je pense qu'il se trompe. L'avenir du bassin minier a toujours été dans le bassin minier. Il n'est pas ailleurs. Quand on veut voir trop loin, on ne voit plus bien clair.

Je pense qu'il était de notre devoir de le répéter aujourd'hui, de lui signifier également que la solidarité sur l'eau avait également à être revisitée puisqu'il n'est solidaire de rien. Je rappelle qu'en 2000 nous avons créé, avec Monsieur FLAJOLET, l'association Eau Artois pour faire en sorte de partager la ressource en eau qui, après l'exploitation charbonnière, est une ressource qui est chère puisqu'il faut dépolluer. De ce point de vue, il y a dans son secteur beaucoup à faire. Désormais, ayant pris la décision de se séparer de notre soutien, il devra se débrouiller seul. Bien qu'ils en aient à profusion du côté de Saint-Omer, je ne crois pas que cette eau là fasse son affaire et celle de ses habitants. Il aura à régler des problèmes d'inondation, de distribution d'eau, de pollution et tout ceci c'est sa responsabilité. Je crois que les habitants du secteur auront à en juger en 2026 et peut-être avant. Je crois que par rapport à une action qui est aussi antinomique par rapport à la situation difficile que vit le pays, les jugements seront sévères.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ? Jérôme.

M. DARRAS : Merci Monsieur le Président. Pour ma part, je voterai sans hésitation aucune les délibérations qui nous sont présentées, qui sont des délibérations de justice, simplement de justice et de solidarité. J'approuve tout ce qui a été entrepris : l'action en justice, l'ensemble des déclarations que j'ai pu lire de notre Président Sylvain. Tout a été dit et bien dit. Tout a été fait et bien fait. Mais ne pensez-vous pas qu'au-delà, il pourrait être utile de mener une action plus protestataire ? Par exemple de nous présenter, rassemblés, à l'occasion d'une séance de la CABBALR, de manière à mettre ses élus face à leurs responsabilités. Et puis vous savez, les juges ne sont pas toujours totalement insensibles aux échos qui leur parviennent de la rue ou de la presse.

M. ROBERT : D'autres prises de parole ? Vous savez comme il est de tradition de clore les débats, quand on a des examens de délibérations budgétaires et on procèdera au vote après, de clore par l'expression des groupes politiques. Et situation exceptionnelle, engagement exceptionnel, mais en même temps décision exceptionnelle des trois groupes qui, en accord les uns avec les autres, ont décidé de porter une parole commune pour clore ce débat sur l'examen des délibérations. La parole est donc portée par Alain BAVAY au nom des trois groupes majoritaires du Conseil Communautaire.

M. BAVAY : Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, mes Chers collègues, comme l'a dit Jérôme à l'instant, bien sûr que nous allons voter ces délibérations contraints et forcés puisque nous n'avons pas le choix aujourd'hui.

C'est donc, comme l'a dit le Président, au nom des trois groupes politiques de cette assemblée que j'ai l'honneur de m'exprimer. Une seule déclaration pour une position claire, sans ambiguïté sur un sujet grave et à propos duquel les élus de plusieurs villes viennent de s'exprimer avec éloquence. Cette expression commune qui m'a été confiée, démontre, ô combien, l'unanimité de nos trois groupes tant dans l'analyse que dans l'appréciation de cette situation.

Tout d'abord, je dois vous faire part de la profonde indignation qui nous anime. Celle-ci génère une colère qui gronde en chacun de nous. Cette colère, c'est celle que l'on ressent après avoir été trahi. Une trahison qui menace l'essence même de notre territoire et des valeurs qu'il porte.

Nous sommes les héritiers d'une longue tradition de solidarité sur cette ancienne terre minière. Une solidarité qui a été le ciment de nos communes, bien avant l'existence des structures intercommunales actuelles. C'est grâce à cette solidarité et à l'opiniâtreté de 20 communes de l'ensemble des territoires de l'époque, qu'en 1967 a pu naître une zone d'activité florissante, devenue le Parc des industries Artois-Flandres, destinée à offrir des emplois aux familles de nos territoires au moment où l'exploitation charbonnière touchait à sa fin.

Notre Communauté n'a jamais perdu de vue cette ambition et, en conséquence, il y a quatre ans, nous avons décidé d'injecter 9 millions d'euros dans une usine de batteries, témoignant ainsi de notre engagement continu pour le développement économique et social de notre territoire.

Et pourtant, cette solidarité intercommunautaire est mise à mal de la manière la plus brutale qui soit. En incitant, en février dernier, les communes de la CABBALR à rompre la convention marquant cette solidarité entre nos deux agglomérations, le président de la CABBALR les a plongées, ainsi que nous tous, dans une situation dont les conséquences juridiques et financières peuvent être potentiellement désastreuses. Cette façon de procéder est totalement inacceptable.

Nous aurions pu attendre de telles manœuvres de la part d'un gouvernement, qui n'hésite pas à mettre en difficulté les collectivités locales pour corriger les erreurs qu'il a produites seul, mais pas de la part d'un élu local, censé partager nos préoccupations et nos défis quotidiens. Les difficultés et les besoins des habitants de la CABBALR, nous les comprenons parfaitement. La population de la CALL éprouve les mêmes. Mais penser que déshabiller Pierre, habitant de la CALL, permettra d'habiller plus chaudement Paul, résident de la CABBALR, est non seulement absurde, mais aussi profondément contreproductif.

Si notre colère est légitime, c'est parce que ce sont nos habitants qui paieront le prix de cette décision irresponsable. À l'heure où l'État cherche à éponger ses dettes sur le dos de nos collectivités, nous ne devrions avoir qu'un seul mot d'ordre : être unis. Nous nous devrions de collaborer étroitement pour élaborer ensemble les meilleures stratégies pour protéger ceux qui souffrent le plus de ces politiques gouvernementales.

Car, mes chers collègues, c'est bien du sort de la population dont nous parlons ici et non d'une guerre stérile entre des élus locaux à l'égo démesuré. La seule image qui doit être valorisée est celle de nos territoires, la seule bataille qui doit être menée est celle pour leur développement, leur attractivité, pour cette cohésion sociale qui nous est si chère.

Oui mes chers amis, un homme, de sa propre initiative a décidé, par des attaques répétées, de mettre un terme à l'un des plus beaux héritages de notre bassin minier : son unité.

Les élus communautaires de notre agglomération vont démontrer ce soir, par leur vote, comme ils l'ont fait depuis des années par leur travail au service de la population, leur sens des responsabilités et leur attachement indéfectible à nos valeurs de solidarité. Nous le savons que c'est en faisant front commun que nous pourrons assurer le développement harmonieux de nos territoires.

On peut toujours tenter de tourmenter les faits, de manipuler les déclarations ou d'interpréter de manière biaisée les observations de la Chambre Régionale des Comptes pour justifier l'injustifiable. Mais une réalité demeure inébranlable, c'est en restant unis que nous pourrons relever les défis qui se dressent devant nous. Divisés, nous sommes vulnérables ; ensemble, nous sommes forts.

Il est profondément regrettable que le président de la CABBALR ait choisi d'ignorer cette réalité, oubliant ce qui a été la boussole de nos collectivités pendant tant d'années. Sa décision n'est pas seulement une attaque contre nos communes, elle est une attaque contre les mêmes principes de solidarité et de responsabilité qui ont toujours guidé notre action.

Mais nous ne nous laisserons pas abattre. Au contraire, cette épreuve doit renforcer notre détermination à mettre en œuvre les projets qui contribueront à l'amélioration du quotidien de notre population.

Chers collègues, continuons à porter haut et fort les valeurs qui nous unissent. Faisons de cette colère un moteur pour aller de l'avant, pour innover, pour construire ensemble un avenir à la hauteur des attentes et des besoins de nos concitoyens.

Réaffirmons notre engagement envers la solidarité intercommunale, le développement de nos territoires et, surtout, envers les habitants qui nous ont accordé leur confiance.

Pour vous, habitants de ces territoires, nous réaffirmons ici notre combat indéfectible. C'est pour vous que nous nous battons, pour défendre chaque jour vos intérêts, vos droits, et assurer un avenir digne de vos espérances. Votre bien-être, vos besoins, et ceux de vos familles, sont au cœur de chacun de nos engagements. Nous ne reculerons devant rien pour préserver la qualité de vie dans nos communes et construire, ensemble, un futur à la hauteur de vos attentes, où la solidarité et la responsabilité guideront toutes nos actions.

Au nom des groupes Communiste et Républicains, Républicain, Socialiste, Verts et Apparentés, je vous remercie de votre attention et de votre engagement sans faille. Ensemble, nous surmonterons cette épreuve et nous en sortirons renforcés.

M. ROBERT : Sauf avis contraire, comme je vous l'ai proposé tout à l'heure, je vais faire un vote groupé des délibérations. Pas d'opposition ? Donc pour les délibérations qui ont été rapportées par Jean-Marie ALEXANDRE et Philippe LA GRANGE, délibérations 4 à 8. Vote pour ? Merci. Abstention ? Pas de vote contre ? Les délibérations sont, malheureusement, adoptées. Bonne soirée.